

## Séminaire des doctorants du Centre de Recherche Bretonne et Celtique

Vendredi 21 octobre 2022

### Appel à communications : « Être doctorant : étudiant, chercheur? »

Pour cette deuxième rencontre du séminaire des doctorants du CRBC, nous vous proposons d'échanger sur un sujet qui nous concerne toutes et tous tout au long de notre doctorat, et ce quelque soit notre discipline : notre place en tant que doctorant.

Au sein de l'Université, le doctorant prend une place singulière que lui-même a souvent du mal à définir. Si le décret de 2016<sup>1</sup> portant sur la délivrance du diplôme de doctorat précise le cadre légal de celui-ci, le statut de doctorant, lui, demeure hybride et incertain : à la fois étudiant, chercheur, parfois enseignant, voire salarié de l'Université lorsqu'il est sous contrat. Dans un article<sup>2</sup>, Célia Crista, docteure en psychologie, pousse la comparaison entre la figure du doctorant et celle de l'adolescent : « le doctorant s'incarne comme une sorte d'adolescent, lui aussi hybride dans son statut puisque ni tout à fait enfant, ni tout à fait adulte. Adolescent qu'il s'agit de réussir à faire advenir en tant que membre d'une communauté reconnue. »

Ce statut hybride ici mis en avant soulève plusieurs questions autour du sentiment incertain de légitimité que peut éprouver chaque doctorant : étudiant ou chercheur ? Pourquoi naît ce sentiment d'illégitimité, souvent qualifié de « syndrome de l'imposteur » ? Comment les doctorants gèrent-ils ce sentiment ? Comment faire face ? Quel(s) rapport(s) à la hiérarchie ? Certaines catégories de doctorants sont-elles plus touchées que d'autres, selon le sexe, l'âge, l'origine sociale, la discipline ou encore les conditions de travail ? A ces questions internes à l'Université viennent s'ajouter les injonctions de la société auxquelles le doctorant doit parfois faire face, devant se justifier d'un statut souvent mal perçu ou incompris, et posant une nouvelle fois la question de la légitimité face à d'autres réalités professionnelles qualifiées de plus concrètes. Autant de questions, et bien d'autres, peuvent se poser lorsque l'on aborde la thématique de la légitimité appliquée aux doctorants.

Les communications devront donc porter sur l'un des axes proposés ou sur un sujet se rapportant à la thématique proposée, et se feront sur un format de 15mn. Elle seront suivies par un temps de discussion entre les participants. Cet appel à communication est ouvert aux doctorants et post-doctorants du Centre de Recherche Bretonne et Celtique. Les propositions de communication, ainsi que le format choisi, devront être soumis au plus tard pour le 17 juin 2022. Le titre de la communication et son résumé (d'environ 200 mots) seront à envoyer à [eve.rouxel@univ-brest.fr](mailto:eve.rouxel@univ-brest.fr), [lamouraxelle@gmail.com](mailto:lamouraxelle@gmail.com) et [audrey.morvan@univ-brest.fr](mailto:audrey.morvan@univ-brest.fr).

<sup>1</sup> Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ; JORF n° 0122 du 27 mai 2016.

<sup>2</sup> CRISTA C., « Le processus doctoral : entre souffrances et vulnérabilités », *Essais* [En ligne], Hors-série 7 | 2022, mis en ligne le 01 février 2022, consulté le 05 mai 2022. URL : <http://journals.openedition.org/essais/10762>